



**Assemblée générale**

Distr.  
GENERALE

A/43/483  
5 août 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-troisième session  
Point 86 b) de l'ordre du jour provisoire\*

PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE

Rapports récapitulatifs concernant le Bénin, Djibouti, El Salvador, l'Equateur, la Gambie, Madagascar, le Nicaragua, la République centrafricaine, le Tchad, Vanuatu et le Yémen démocratique

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION .....	3
II. BUREAU REGIONAL POUR L'AFRIQUE .....	4
A. Bénin .....	4
B. République centrafricaine .....	6
C. Tchad .....	9
D. Gambie .....	11
E. Madagascar .....	13
III. BUREAU REGIONAL POUR LES ETATS ARABES ET LES PROGRAMMES EUROPEENS	15
A. Yémen démocratique .....	15
B. Djibouti .....	17

\* A/43/150.

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
IV. BUREAU REGIONAL POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE .....	19
Vanuatu .....	19
V. BUREAU REGIONAL POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES .....	20
A. Equateur .....	20
B. El Salvador .....	22
C. Nicaragua .....	26

## I. INTRODUCTION

1. A sa quarante-deuxième session, l'Assemblée générale a adopté, le 11 décembre 1987, les résolutions 42/200, intitulée "Assistance économique spéciale au Tchad", 42/203, intitulée "Assistance à El Salvador", et 42/205, intitulée "Assistance au Bénin, à Djibouti, à l'Equateur, à la Gambie, à Madagascar, au Nicaragua, à la République centrafricaine, à Vanuatu et au Yémen démocratique". Dans chacune de ces résolutions, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de lui faire rapport à sa quarante-troisième session sur l'application de la résolution en question. Le présent document contient les rapports présentés par le Secrétaire général en application des résolutions 42/200, 42/203 et 42/205.

2. Ces rapports, récapitulatifs, fournissent des informations sur les programmes spéciaux d'assistance économique concernant chacun des pays intéressés. Les principales caractéristiques de l'économie de ces pays étaient décrites dans les précédents rapports du Secrétaire général, dont le plus récent a été publié sous la cote A/42/442.

3. Comme l'indiquait le document A/42/442, les programmes spéciaux d'assistance économique ont pour but d'aider les pays à faire face à des situations particulières qui compromettent gravement leurs efforts de développement. Ainsi, certains programmes sont conçus pour soutenir les efforts de reconstruction nationale, après des catastrophes naturelles ou causées par l'homme, d'autres pour aider les gouvernements à surmonter les obstacles au développement découlant de la faiblesse de l'infrastructure. Certains des pays bénéficiant des programmes spéciaux sont des pays enclavés ou en proie à des problèmes inhérents à leur situation de petits pays insulaires en développement. De manière générale, les économies de ces pays sont fragiles et extrêmement vulnérables aux conditions extérieures, en particulier à la situation économique mondiale. Dans les résolutions susmentionnées, l'Assemblée générale a demandé à la communauté internationale, aux institutions spécialisées et aux autres organismes et programmes des Nations Unies de fournir une assistance à ces pays. En outre, elle a prié le Secrétaire général de s'efforcer de mobiliser les ressources nécessaires pour exécuter les programmes spéciaux d'assistance économique et permettre aux gouvernements concernés de définir les besoins prioritaires de leurs pays.

4. Sur les 11 pays cités plus haut au paragraphe 1, sept ont été classés par l'Assemblée générale parmi les pays les moins avancés. Un nombre important de ces pays ont mis en place un système de tables rondes servant de mécanisme de suivi du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés 1/ et ont de plus en plus intégré le programme spécial d'assistance économique dans le système des tables rondes afin de mobiliser et de coordonner l'aide des donateurs.

5. Grâce à des consultations permanentes avec les donateurs, portant principalement sur la situation économique des pays, le système des tables rondes fournit un cadre tout à fait approprié pour l'évaluation de la situation et des besoins futurs de ces pays. Les gouvernements disposent ainsi d'un mécanisme permettant de mobiliser un soutien à leurs stratégies nationales de développement. Les documents établis à l'occasion des tables rondes fournissent une analyse macro-économique de la situation actuelle des pays et identifient les obstacles au développement. Les consultations sectorielles et concernant les programmes

/...

spéciaux qui font suite aux tables rondes permettent de procéder à l'analyse des principaux problèmes et de dégager des orientations pour les méthodes et activités futures. Les tables rondes sont aussi l'occasion pour les gouvernements d'instaurer un dialogue sur la politique économique avec les donateurs pour favoriser la mise en oeuvre concertée de stratégies appropriées. Elles permettent également aux donateurs de déterminer si leurs apports financiers et l'aide fournie ont contribué à la réalisation des objectifs de développement fixés. L'organisme principalement responsable des tables rondes est le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

6. Dans son rapport intérimaire, sur la réforme et le renouveau à l'ONU (A/42/234), le Secrétaire général a décidé que l'administration des programmes spéciaux d'assistance économique incomberait dorénavant au PNUD. En conséquence, le PNUD a établi les rapports figurant dans le présent document à partir des informations communiquées par les gouvernements des pays concernés par l'intermédiaire du coordonnateur résident des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement/représentant résident du PNUD et de données obtenues auprès des bureaux régionaux du PNUD.

7. Ces rapports récapitulatifs sont présentés ci-dessous en classant les pays en fonction du bureau régional du PNUD qui les dessert. Des informations supplémentaires sur les programmes spéciaux d'assistance ou les tables rondes peuvent être obtenues auprès du bureau régional approprié ou du gouvernement intéressé.

## II. BUREAU REGIONAL POUR L'AFRIQUE

### A. Bénin

#### 1. Généralités

8. Un programme spécial d'assistance économique au Bénin a été mis sur pied en application de la résolution 35/88 de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1980. Dans sa résolution 42/205, l'Assemblée a noté que le Bénin demeurait en butte à de graves difficultés économiques et financières, caractérisées par un déséquilibre marqué de sa balance des paiements, par le lourd fardeau de sa dette extérieure et par des ressources insuffisantes pour appliquer le programme de développement économique et social qu'il avait arrêté.

#### 2. Résultats économiques, 1987

9. La situation économique et financière du Bénin, qui, comme il ressortait de la section II.A du document A/42/442, était déjà très difficile en 1986, s'est encore dégradée en 1987, ainsi qu'en témoignaient les statistiques suivantes. Le produit intérieur brut (PIB) a diminué de 0,5 à 2 % en valeur réelle en 1987 contre 0,2 % en 1986. En raison de la détérioration générale de l'économie, le déficit du budget de l'Etat a atteint 125 millions de dollars, soit 7 % du PIB et celui du compte des opérations courantes avec l'extérieur 190 millions de dollars en 1987, soit 11 % du PIB, contre 140 millions en 1986.

/...

10. Le fardeau que représentait la dette publique extérieure était particulièrement préoccupant pour le Gouvernement. Le montant exigible en 1987 au titre du service de la dette (capital et intérêt) représentait quelque 70 millions de dollars, soit 40 % du montant total des recettes d'exportation. Les arriérés accumulés au titre des paiements extérieurs se sont élevés à 235 millions de dollars en 1987.

#### Agriculture

11. La récolte de 1987/88 a souffert de l'insuffisance des précipitations et de conditions peu favorables à l'agriculture. Le maïs, principale céréale du Bénin, a été particulièrement touché puisque sa production a baissé d'environ 25 % par rapport à l'année précédente. La production de sorgho, de millet et de riz dans les zones septentrionales a été plus satisfaisante.

12. La production de coton de 1987/88 est évaluée à 70 000 tonnes, soit 47 % de moins que l'année précédente. Cette chute de la production est imputable à plusieurs facteurs et notamment à la baisse des prix à la production et à des problèmes de récolte et de stockage.

#### Industrie et commerce

13. De façon générale, le secteur industriel du Bénin n'a pas progressé en valeur réelle au cours de la période considérée. Il a souffert dans l'ensemble de la faiblesse de la demande intérieure et extérieure et aussi de problèmes de financement. Par ailleurs, l'activité commerciale a continué de stagner.

14. Les sociétés productrices de sucre, d'huiles, de savon et de boissons non alcoolisées ont continué de souffrir de la sous-utilisation de la capacité de production et du manque de débouchés tant nationaux qu'extérieurs pour leurs produits, du fait de la concurrence de produits provenant de pays voisins. La production de ciment a elle aussi été caractérisée par une sous-utilisation de la capacité installée et a connu en 1987 des problèmes de financement et une interruption prolongée de l'alimentation en électricité. La production de pétrole brut des champs pétrolifères au large de Semé s'est élevée en moyenne à 5 500 barils par jour au cours du premier semestre de 1987, contre 7 500 en 1986.

### 3. Programme d'ajustement structurel

15. En avril 1988, la première phase de l'élaboration d'un programme de stabilisation financière et d'ajustement structurel en faveur du Bénin a pris fin à l'issue de consultations entre le Gouvernement béninois et une mission commune du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale. Un calendrier a été arrêté pour la mise en oeuvre d'une série de mesures en 1988. Une évaluation est prévue pour juin/juillet 1988, des négociations pour septembre/octobre 1988 et la soumission du programme au Conseil d'administration pour décembre 1988. Pour atteindre les objectifs fixés, il sera extrêmement important qu'au moment d'accorder leur appui, les donateurs tiennent compte de l'impact économique et social des mesures que prendra le Gouvernement béninois dans le cadre du programme de stabilisation financière et d'ajustement structurel.

/...

#### 4. Assistance extérieure et coordination de l'aide

16. En 1986, le montant total de l'aide extérieure accordée au Bénin sous la forme d'une assistance technique ou d'un financement des biens d'équipement s'est élevé à 133,5 millions de dollars. Sur ce montant, 80,1 millions de dollars correspondaient à l'aide au titre des investissements et à l'assistance financière fournie par 17 organismes donateurs et, en dollars courants, cette aide était en hausse par rapport aux 53,5 millions de dollars accordés à ce titre en 1985. L'assistance technique accordée au Bénin en 1986 se chiffrait à 53,4 millions de dollars, sur lesquels 10 066 000 dollars représentaient la contribution des organismes des Nations Unies, PNUD compris.

17. Une table ronde pour le Bénin est prévue pour la fin de 1988 ou le début de 1989. Elle sera l'occasion pour le Gouvernement béninois de s'entretenir avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux des programmes gouvernementaux qui visent à relancer l'activité économique ainsi que de l'assistance extérieure dont le pays a besoin pour exécuter ses programmes. Depuis la table ronde tenue en 1983, des consultations ont été organisées sur différents domaines, les plus récentes ayant été consacrées au développement rural intégré dans la province de Mono, en octobre 1987, et aux télécommunications, en novembre 1987. Dans le cadre de son programme de pays actuellement en cours, le PNUD exécutera un projet visant à renforcer la capacité de planification du Gouvernement et un autre destiné à améliorer la coordination de l'aide.

#### B. République centrafricaine

##### 1. Généralités

18. Le programme spécial d'assistance économique à la République centrafricaine a été lancé en application de la résolution 35/87 de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1980. Dans sa résolution 42/205, l'Assemblée générale a noté que la situation de la République centrafricaine demeurerait précaire malgré les efforts considérables que le Gouvernement avait faits pour stabiliser l'économie du pays, et qu'une assistance plus importante devrait être apportée par la communauté internationale pour atteindre les objectifs qu'il s'était fixés dans ses programmes de développement.

##### 2. Situation économique

19. Le programme de redressement économique et social dans lequel la République centrafricaine s'est engagée en 1981 a permis d'obtenir des résultats non négligeables bien que, dans certains cas, quelque peu inférieurs aux objectifs fixés. La faiblesse des cours mondiaux du coton et du café a constitué un obstacle majeur à la mise en oeuvre du programme. En temps normal, environ un tiers des recettes d'exportation du pays proviennent de ces deux cultures de rapport. En raison de la chute des cours mondiaux, la production de coton de la République centrafricaine a été inférieure de 26 % et celle de café de 11 % aux objectifs fixés pour 1987. D'après les estimations, les recettes d'exportation en 1987 ont diminué de 30 % par rapport à 1986. L'ensemble de l'économie s'est ressentie de cette baisse, en particulier les secteurs tournés vers l'exportation et les secteurs de pointe, et les recettes publiques elles aussi ont diminué.

/...

20. Parallèlement, une réorientation de la production agricole vers les cultures vivrières et le bois de feu a entraîné une augmentation de l'offre de produits de première nécessité et une réduction de leurs coûts, qui, dans une certaine mesure, ont atténué les effets du programme d'ajustement structurel sur les populations urbaines. La croissance du PIB enregistrée en 1987, essentiellement due à l'accroissement de la productivité agricole, est estimée à un peu plus de 2 %, alors que, d'après le programme d'ajustement structurel, elle devait atteindre au moins 3,5 %.

21. L'économie a également souffert des fluctuations des taux de change. Les prix des principales exportations nationales sont en effet libellés en dollars des Etats-Unis, monnaie dont la valeur a baissé par rapport aux autres principales monnaies, tandis que les importations sont réglées en devises qui se sont fortement appréciées.

### 3. Programme d'ajustement structurel et plan de développement

22. Les objectifs du programme d'ajustement structurel de la République centrafricaine et du plan quinquennal de développement pour la période 1986-1990 sont décrits à la section II B du document A/42/442.

23. Les résultats de la première phase du programme d'ajustement structurel ont été évalués par le Gouvernement et les donateurs intéressés à la fin de 1987. Bien que le déroulement du programme ait par certains côtés beaucoup pâti de facteurs extérieurs déjà évoqués, la mise en oeuvre par le Gouvernement de certaines mesures convenues dans le cadre du programme a été jugée satisfaisante. Ces mesures concernaient notamment les politiques fiscales et budgétaires, la suppression progressive de l'intervention de l'Etat dans les mécanismes de fixation des prix sur le marché intérieur et la réforme des institutions et entreprises publiques. Des progrès plus importants sont toutefois souhaitables dans certains domaines, et notamment en ce qui concerne deux éléments du programme, à savoir : a) l'emploi des ressources de l'Etat; et b) les sources de recettes budgétaires. Le premier est axé sur la réduction des effectifs de la fonction publique, dont les traitements absorbaient deux tiers du budget en 1987. L'objectif est de ramener cette proportion à 50 % d'ici trois ans pour libérer des ressources additionnelles afin d'investir dans l'équipement, secteur auquel est actuellement consacré un peu moins de 19 % des recettes publiques. Ainsi, 2 000 postes devraient être supprimés sur les 23 000 existants actuellement. Le deuxième élément vise à porter les recettes publiques de 10,5 % du PIB en 1987 à 13 % d'ici à 1990, essentiellement grâce à un élargissement de l'assiette fiscale au secteur parallèle et à une amélioration du recouvrement des droits de douanes.

24. L'évaluation de 1987 a montré que des progrès considérables ont été faits en dépit de problèmes économiques liés à des facteurs exogènes. Grâce à une politique de rigueur, le déficit budgétaire a pu être ramené de 4 % du PIB en 1981 à 2,3 % en 1986, les recettes publiques ayant augmenté de 32 % entre 1982 et 1985, période après laquelle elles sont retombées sous l'effet de la contraction des recettes d'exportation. En 1984-1985, juste avant l'effondrement des cours du coton et du café, les efforts de stabilisation financière avaient en deux ans ralenti la croissance de la dette extérieure, qui était tombée de 43 % à 39 % du PIB. A la suite du rééchelonnement de la dette négocié avec les créanciers du Club de Paris en novembre 1985, les paiements au titre du service de la dette ont absorbé en 1987

/...

plus de 20 % des recettes d'exportation alors qu'ils auraient dû n'en représenter que 13,9 %. De nouvelles négociations avec les créanciers en vue d'un nouveau rééchelonnement de la dette sont prévues pour après juillet 1988, lorsque les arrangements de financement du FMI et de la Banque mondiale en vue de la deuxième phase du programme d'ajustement structurel auront été arrêtés.

25. D'après des estimations de la Banque mondiale, même en comptant les ressources extérieures qu'elle devrait recevoir, la République centrafricaine aurait encore besoin de 20 millions de dollars en 1988 et 24 millions de dollars en 1989 pour financer son programme d'investissement pour la période 1987-1992. Ce déficit ne devrait plus être que de 5 millions de dollars en 1992. Le programme d'investissement vise en particulier à relancer l'exploitation commerciale des ressources forestières du pays, à accroître les bénéfices de l'industrie du diamant et à encourager le secteur privé, surtout les petites et moyennes entreprises. Les investissements dans le secteur social consisteront essentiellement à mettre en valeur les ressources humaines du pays et à améliorer des conditions sanitaires.

#### 4. Système des tables rondes et coordination de l'aide

26. Conformément aux recommandations formulées lors de la table ronde de Genève en juin 1987, des consultations de suivi étaient prévues en juin 1988 pour le développement rural, en novembre 1988 pour l'éducation, la formation et l'emploi, et dans le courant du premier trimestre de 1989 pour les petites et moyennes entreprises.

27. La République centrafricaine participe à une opération d'analyse et de programmation nationales de la coopération technique (NATCAP) organisée par le PNUD. Etant donné les priorités établies dans le programme d'ajustement structurel, la première phase de l'opération de NATCAP était axée sur les besoins d'infrastructure et de personnel de quatre ministères : planification, administration publique, développement rural et éducation nationale. Un séminaire de planification nationale a eu lieu en République centrafricaine en novembre 1987 avec l'appui technique et financier du PNUD. Une deuxième phase est également prévue. De plus, dans le cadre du quatrième programme de pays qu'il exécute en République centrafricaine, le PNUD fournit une assistance pour le renforcement du Ministère de la planification, des statistiques et de la coopération économique et financière, qui est chargé de la coordination de l'aide au sein du Gouvernement.

28. Au niveau sectoriel, les donateurs bilatéraux et multilatéraux et les organisations non gouvernementales coordonnent maintenant leur assistance en faveur de la République centrafricaine. C'est ainsi que le PNUD coopère avec d'autres donateurs dans le domaine du développement rural avec la Banque mondiale et les Etats-Unis pour la promotion des petites et moyennes entreprises et avec plusieurs organismes et institutions spécialisées des Nations Unies dans les domaines de la santé et de l'enseignement.

## C. Tchad

### 1. Généralités

29. Un programme spécial d'assistance économique au Tchad a été lancé en application de la résolution 35/92 de l'Assemblée générale en date du 5 décembre 1980. Dans sa résolution 42/200, l'Assemblée a constaté la nécessité d'une assistance humanitaire d'urgence au Tchad ainsi que d'une assistance à la reconstruction et au développement du pays et a invité la communauté internationale à continuer d'apporter son assistance au Tchad.

### 2. Situation économique

30. La sécheresse persistante qu'a connue le Tchad a entraîné une forte baisse de la production agricole en 1987, touchant aussi bien les cultures vivrières que la principale culture d'exportation, le coton. Voici les chiffres de la production en 1987 ainsi que ceux de la production de l'année précédente, ces derniers étant indiqués entre parenthèses : sorgho : 110 000 tonnes (142 000); arachides : 79 100 tonnes (95 800); production alimentaire (zone méridionale près du Soudan) : 423 500 tonnes (544 600); production alimentaire (zone centrale près du Soudan) : 202 000 tonnes (222 000); coton : 89 469 tonnes (99 469).

31. D'après des estimations, le PIB a baissé en 1987 du fait de la chute de la production agricole, qui compte pour 43 % de la production totale du Tchad. La baisse des exportations de coton en 1987 a entraîné une réduction aussi bien des recettes d'exportation (dont elles constituent 60 %) que des recettes budgétaires de l'Etat (auxquelles elles contribuent pour 20 %). En 1987, les recettes de l'Etat ont diminué pour la troisième année consécutive, et la situation du commerce extérieur, dont la Banque mondiale estime qu'il est déficitaire depuis 1981, s'est aggravée.

32. Selon les données rassemblées par la Banque mondiale, le montant total de la dette extérieure du Tchad (encours et débours) s'élevait à 171,8 millions de dollars au 31 décembre 1986. Les paiements au titre du service de la dette (principal et intérêt) échus en 1986 s'élevaient à 3,2 millions de dollars.

### 3. Planification du développement et système des tables rondes

33. Le Plan intérimaire (1986-1988) étant à présent dans sa troisième année, le Gouvernement élabore actuellement un plan de développement pour la période 1989-1992. Le PNUD finance les études nécessaires à l'élaboration de ce plan.

34. A la suite de la table ronde organisée à Genève en décembre 1985, des consultations sectorielles ont eu lieu à Washington en mai 1986 pour le coton, à N'Djamena en décembre 1986 pour le secteur agro-sylvo-pastoral, et également à N'Djamena en février 1988 pour les transports et les communications. Des préparatifs sont en cours en vue de la tenue, au cours du second trimestre de 1988, de consultations spéciales portant sur la reconstruction et le développement de la région septentrionale (Borkou-Ennedi-Tibesti). Le Département de la coopération technique pour le développement du Secrétariat de l'ONU a financé des services consultatifs destinés à aider le Gouvernement tchadien à préparer les documents

/...

pour ces consultations spéciales ainsi que pour les consultations portant sur les ressources humaines (santé et éducation) prévues pour le début de 1989. Des consultations portant sur l'industrie sont également prévues pour cette période.

#### 4. Besoins et secours d'urgence

35. En janvier 1988, le Gouvernement tchadien a sollicité une aide alimentaire et une assistance financière en vue de combler un déficit alimentaire estimé à 141 000 tonnes. Il avait besoin de fonds pour acheter sur place 26 500 tonnes de céréales, 7 650 tonnes d'huile comestible, 3 285 tonnes de sucre et pour financer l'importation de 50 000 tonnes de céréales et de 7 650 tonnes de lait. Ces chiffres étaient considérés comme un minimum. Le Gouvernement espérait en outre constituer un stock de sécurité de 20 000 tonnes de céréales. Un montant estimatif de 13 millions de dollars était requis pour couvrir les achats sur place de produits, les frais de transport et le stockage. En réponse à l'appel du Gouvernement, les donateurs ci-après ont fourni une aide alimentaire :

<u>Donateurs</u>	<u>En tonnes</u>
Programme alimentaire mondial	7 315
République fédérale d'Allemagne	3 000
Fonds d'assistance et de coopération (FAC)	2 000
African and Malagasy Sugar Council	40
Ligue des sociétés de la Croix-Rouge	2 000
Agency for International Development des Etats-Unis	2 000
Coopération suisse	325
Total	<u>16 680</u>

36. En mars 1988, le Gouvernement a sollicité une assistance financière d'un montant de 470 millions de francs CFA devant servir à transporter 7 500 tonnes de denrées alimentaires vers les régions en déficit vivrier.

#### Autres programmes d'assistance des Nations Unies

37. La situation d'urgence qu'avait connue le Tchad du fait de la grave sécheresse de 1984-1985 et les déplacements importants de populations fuyant la province septentrionale de Borkou-Ennedi-Tibesti en raison du conflit armé, ont sérieusement affaibli l'économie nationale. Dans le cadre d'un programme d'assistance aux victimes du conflit armé dans le nord, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (UNDRO) a contribué à la mobilisation de 7,2 millions de dollars par la communauté internationale. Des donateurs bilatéraux, le système des Nations Unies et des organisations non gouvernementales ont fourni des secours d'urgence sous la forme de couvertures, de tentes, de médicaments, de denrées alimentaires, d'abris, etc., ainsi qu'une aide en vue de l'exécution de projets de relèvement.

/...

38. Dans le cadre d'un programme intégré de services de base, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) collabore avec la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour creuser des puits dans les zones rurales tchadiennes et leur fournir le matériel et les moyens de formation nécessaires pour promouvoir l'éducation sanitaire et l'agriculture à petite échelle. Quelque 60 000 personnes vivant dans 150 villages des provinces de Kanem et de Mayo-Kebbi ont déjà bénéficié de cette assistance et le programme est en cours d'extension. Grâce à une contribution spéciale, l'UNICEF a apporté son concours au Gouvernement tchadien pour l'exécution d'un programme national de vaccination. L'UNICEF est également actif dans les domaines des soins de santé maternelle et infantile, de la nutrition et de la formation d'instituteurs.

39. Les retours en masse de Tchadiens dans leur pays, aussi bien spontanés qu'organisés, qui avaient commencé en 1986, se sont poursuivis en 1987 et 1988. Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a indiqué qu'au 31 décembre 1987, le HCR avait aidé à la réintégration d'environ 97 000 Tchadiens rentrés dans leur pays. Les contributions reçues de la communauté des donateurs, s'élevant à près de 3 millions de dollars, ont servi à faire face aux besoins domestiques de base et à fournir des outils agricoles et des semences. Avec la collaboration du Programme alimentaire mondial (PAM), des secours alimentaires ont été distribués. Selon les besoins, des installations d'approvisionnement en eau continuent d'être mises en place. Le HCR a confié l'essentiel de l'exécution du programme à l'organisme German Agro Action pour les activités agricoles dans l'est et à la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge ainsi qu'à la Croix-Rouge tchadienne pour l'assistance, principalement dans le sud du pays.

#### Menace acridienne

40. Le Gouvernement suit la situation en ce qui concerne les invasions d'acridiens dans les pays voisins et est prêt à se joindre à une action concertée en cas d'une invasion au Tchad. La FAO est prête à apporter son aide.

#### D. Gambie

##### 1. Généralités

41. Le programme spécial d'assistance économique à la Gambie a été lancé en application de la résolution 36/220 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1981, pour aider le pays à faire face à ses besoins urgents en matière de relèvement et de reconstruction. Dans la résolution 42/205, l'Assemblée a inclus la Gambie au nombre des pays en faveur desquels il a été demandé à la communauté internationale de maintenir et d'accroître son aide.

##### 2. Programme de redressement économique

42. Le programme de redressement économique que le Gouvernement gambien a adopté en 1985 puis reconduit pour trois années supplémentaires à partir de la mi-1986, commence à porter ses fruits. Ce programme, qui comprenait des mesures d'ajustement radicales destinées à rétablir un équilibre financier tout en jetant les bases d'une croissance soutenue, bénéficie d'un financement extérieur du FMI,

/...

dans le cadre de sa Facilité d'ajustement structurel et d'un accord de confirmation de 13 mois pour le programme 1986/1987, ainsi que d'un crédit d'ajustement structurel de la Banque mondiale.

43. Du fait des efforts d'ajustement entrepris, du retour de conditions climatiques favorables et de la disponibilité de crédits importants accordés à des conditions de faveur, la croissance économique a repris. Dans le même temps, les pressions inflationnistes ont diminué, les arriérés de paiement ont été réduits et les réserves ont augmenté sensiblement. Toutefois, l'avenir économique de la Gambie demeure incertain, en raison de l'étroitesse de sa base de production et de l'extrême vulnérabilité de son économie aux conditions extérieures. La mise en oeuvre continue de mesures macro-économiques et structurelles appropriées est jugée indispensable au progrès économique et à la viabilité financière du pays.

### 3. Résultats économiques et financiers

#### Croissance économique

44. Les résultats économiques et financiers de la Gambie en 1986-1987 ont dépassé les objectifs fixés dans le programme de redressement économique. La croissance réelle du PIB est estimée à 6 % en 1986-1987 et devrait augmenter d'au moins 4 % en 1987-1988, traduisant ainsi une expansion générale de la production. Le fort accroissement de la production d'arachides, dû aussi bien à des conditions climatiques favorables qu'à une augmentation des prix payés aux producteurs, a grandement contribué à la forte croissance enregistrée en 1986-1987. D'autres secteurs se sont également montrés très performants. Le secteur du bâtiment, aussi bien privé que public, s'est développé, les recettes du tourisme ont augmenté et l'activité commerciale en général a bénéficié de l'expansion économique. La libéralisation des politiques de taux de change et de taux d'intérêt a contribué à redonner confiance au secteur privé.

#### Inflation

45. L'inflation a nettement diminué, passant d'un taux annuel de 70 % en 1985-1986 à 20 % en 1986-1987 et à une moyenne annuelle de 10 % durant la période allant de juillet à décembre 1987.

#### Politique budgétaire

46. Dans le budget 1986-1987, les droits d'importation ont été majorés sur certains articles et réduits sur d'autres, dans le but de stimuler les réexportations. Dans le cadre du budget 1987-1988, des réformes ont été apportées à la loi relative à l'impôt sur le revenu, les départements du Trésor et des douanes ont été renforcés et des contrôles stricts ont été appliqués aux subventions et aux rémunérations. Comme durant les deux années précédentes, les traitements de la fonction publique ont été gelés dans le budget 1987-1988, tandis que le nombre des fonctionnaires devait être réduit. L'allocation des ressources aux fins du développement a été rationalisée grâce à une sélection plus rigoureuse des projets. Néanmoins, le déficit budgétaire pour 1987-1988 devrait représenter jusqu'à 19,3 % du PIB, largement en raison du remboursement de l'essentiel de la dette de l'Office gambien de commercialisation de produits de la terre. Le déficit devrait par la suite diminuer.

### Comptes extérieurs

47. La situation des comptes extérieurs de la Gambie s'est améliorée, le déficit de la balance des paiements ayant été ramené de 19,3 millions de DTS en 1985-1986 à 7,2 millions de DTS en 1986-1987 en raison d'un accroissement des transferts publics et des entrées de capitaux ainsi que du dépôt auprès des banques de recettes en devises provenant d'exportations non déclarées. En 1987-1988, le déficit de la balance des paiements devrait encore baisser pour tomber à 1,4 million de DTS. En revanche, le déficit du compte des opérations courantes s'est creusé en 1986-1987, en partie à cause d'une forte poussée des importations associée à une activité intérieure plus soutenue.

48. Les réserves officielles brutes se sont accrues, passant de 1,3 million de DTS en juillet 1986 à 14,9 millions de DTS à la fin de 1987, tandis que les arriérés de paiement ont été réduits d'environ 23 millions de DTS.

#### 4. Aide extérieure et système des tables rondes

49. L'aide bilatérale et multilatérale ainsi que l'assistance des Nations Unies dont bénéficie la Gambie restent conformes aux priorités de développement que s'est fixées le pays. C'est ainsi que la Banque mondiale apporte un soutien important au secteur agricole; la Communauté européenne contribue à l'accroissement de la production et du rendement du secteur alimentaire, y compris la pêche; l'Agency for International Development des Etats-Unis apporte son concours à la recherche agronomique et à l'introduction de nouvelles variétés. Le quatrième programme par pays du PNUD en faveur de la Gambie consiste notamment à promouvoir la mise en valeur, des ressources en eau ainsi que les soins vétérinaires et l'horticulture. L'assistance du PNUD est également axée sur le renforcement de la structure institutionnelle du Gouvernement. En collaboration avec la Banque mondiale, la FMI et l'Overseas Development Agency du Royaume-Uni, le PNUD apporte une assistance dans les domaines de la planification, des finances et de la gestion économique, domaines clefs pour la réussite du programme d'ajustement structurel.

50. La première table ronde pour la Gambie tenue en novembre 1984 a été suivie d'une série de consultations sectorielles, dont les plus récentes ont porté sur l'agriculture et l'eau et se sont tenues à Banjul en octobre 1987.

#### E. Madagascar

##### 1. Généralités

51. Le programme spécial d'assistance économique à Madagascar a été lancé en 1984 en application de la résolution 1984/3 du Conseil économique et social, en date du 11 mai 1984, pour aider le pays à faire face aux conséquences des cyclones et des inondations qui l'avaient dévasté. Dans sa résolution 42/205, l'Assemblée générale a noté que ce pays était fréquemment victime de cyclones et d'inondations et que la mise en oeuvre de programmes de reconstruction et de relèvement exigeait la mobilisation de ressources importantes qui dépassaient ses possibilités réelles. L'Assemblée a donc décidé de porter Madagascar sur la liste des pays pour lesquels elle sollicite l'assistance de la communauté internationale.

/...

## 2. La production en 1987

52. En 1987, Madagascar a enregistré un taux de croissance économique de 1,4 % en termes réels. La population s'accroît à un taux estimatif de 3 % par an, mais le revenu réel par habitant a continué de diminuer. La production agricole a progressé de 2 % par an, c'est-à-dire à un taux inférieur lui aussi à celui de croissance démographique.

### Agriculture

53. En 1987, la production agricole a souffert de conditions climatiques défavorables. Les inondations que les hauts plateaux ont connues en janvier 1987 ont endommagé la principale culture de riz. La sécheresse chronique persistante qu'a connue le sud de l'île jusqu'en avril a fait que la population de la région souffre de malnutrition. La mousson pour la saison 1987-1988 s'est fait attendre, de sorte que la première récolte de riz a été médiocre et que la récolte principale n'a pu être effectuée qu'avec un mois de retard.

## 3. Efforts de stabilisation économique

54. En 1988, pour la cinquième année consécutive, Madagascar a continué de mettre en oeuvre des mesures d'ajustement rigoureuses, élaborées en coopération avec la Banque mondiale et le FMI. Ces efforts se poursuivent dans le cadre du plan structurel général pour la période 1987-1990, qui vise à accélérer le taux de croissance du PIB et à augmenter les exportations. On espère que la poursuite du processus de libéralisation du commerce et la nouvelle dévaluation du franc malgache, de 45 %, survenue en mai-juin 1987 encourageront les producteurs et les exportateurs à transformer et commercialiser des produits susceptibles d'être exportés et que cela sera suivi, ultérieurement, d'une relance de l'investissement dans les secteurs où Madagascar jouit d'un avantage comparatif. Il n'en reste pas moins qu'il faut approfondir le processus de réforme. Pour la période 1987-1990, l'ajustement portera plus particulièrement sur les moyens susceptibles de renforcer l'efficacité de la répartition et de l'emploi des ressources publiques. Il s'agira donc de consolider les procédures budgétaires, d'introduire d'importantes réformes dans le secteur semi-public et de restructurer le secteur financier, particulièrement les banques nationalisées.

55. Un certain nombre de problèmes majeurs sont apparus, qui retiennent aujourd'hui l'attention :

a) Les problèmes sociaux liés aux dévaluations successives du franc malgache (le taux de change effectif ayant été réduit de moitié par rapport à 1983) et à la mise en place d'autres mesures d'ajustement structurel sont cause de préoccupation. Un groupe de bailleurs de fonds examine actuellement, avec le Gouvernement malgache, les moyens d'atténuer les effets sociaux de l'ajustement;

b) La baisse continue du revenu par habitant est en partie responsable des carences nutritionnelles et des problèmes de santé dont souffrent les enfants ainsi que du taux élevé de mortalité infantile dans l'île. Des études indiquent que près de 80 % des enfants scolarisés sont sous-alimentés, ce qui a des incidences graves sur leur développement physique et intellectuel. L'on s'accorde sur la nécessité

/...

de s'attacher d'urgence à améliorer le sort des groupes les plus vulnérables et de prendre en considération l'aspect social lors de l'élaboration des programmes de développement économique. La Banque mondiale a fait savoir qu'elle était prête à envisager la possibilité de contribuer, de préférence avec d'autres donateurs, à l'exécution d'un programme d'action à moyen et à long terme portant sur la création d'emplois, l'amélioration de la nutrition, la mise en place de programmes de médicaments essentiels et de protection de l'enfant et de la famille, et l'évaluation des rapports d'interdépendance entre les questions de population et le développement de divers secteurs d'activité;

c) Le déboisement et, d'une manière générale, la dégradation de l'environnement, sont de plus en plus préoccupants. Une unité permanente chargée des questions d'environnement a été créée au sein de la Direction générale du plan.

#### 4. Aide extérieure et coordination de l'aide

56. La cinquième réunion du Groupe consultatif pour Madagascar, organisée sous les auspices de la Banque mondiale, s'est tenue à Paris les 28 et 29 janvier 1988. Le Gouvernement malgache y a présenté sa stratégie d'application des mesures d'ajustement structurel pour le futur immédiat et les bailleurs de fonds ont fait des annonces de contributions s'élevant à 700 millions de dollars pour 1988 et 1989.

57. La poursuite et l'augmentation de l'aide accordée par les bailleurs de fonds au Gouvernement malgache, au moment où il entre dans une nouvelle phase d'ajustement qui s'annonce difficile, exigent la mise en place de mécanismes permettant de coordonner de façon efficace l'apport extérieur. En 1987, deux projets visant à améliorer la gestion de l'aide ont été lancés avec l'appui financier du PNUD. Ils ont pour but de renforcer les moyens dont dispose la Direction générale du plan, chargée de coordonner l'ensemble de l'aide au développement. L'un concerne plus particulièrement l'évaluation des projets, tandis que l'autre est axé sur la coordination de l'aide extérieure à proprement parler. Ces projets ont été mis au point conjointement par la Direction générale et la Banque mondiale, qui sont toutes deux responsables de leur exécution.

58. Depuis un an, un certain nombre de réunions officieuses se sont tenues à Madagascar au cours desquelles les divers ministères et les bailleurs de fonds intéressés ont eu l'occasion d'échanger des données d'information. Ces réunions ont porté sur les aspects sociaux de l'ajustement structurel, la sécurité alimentaire, la foresterie, l'environnement et les situations d'urgence.

### III. BUREAU REGIONAL POUR LES ETATS ARABES ET LES PROGRAMMES EUROPEENS

#### A. Yémen démocratique

##### 1. Généralités

59. En mars 1982, des précipitations et des inondations d'une ampleur sans précédent ont provoqué de graves dégâts et d'importantes pertes en vies humaines au Yémen démocratique; il y a eu près de 500 morts, des milliers de sans-abri et des milliers de têtes de bétail ont été tuées. Le 17 décembre 1982, l'Assemblée générale a adopté la résolution 37/150 dans laquelle elle a demandé à la communauté

/...

internationale d'appuyer les programmes de relèvement et de reconstruction du pays. Le 11 décembre 1987, elle a adopté la résolution 42/205 concernant l'assistance au Yémen démocratique et à un certain nombre d'autres pays en développement aux prises avec des difficultés économiques et financières particulières.

## 2. Troisième plan quinquennal de développement

60. Les conséquences désastreuses des inondations de 1982 ont aggravé les problèmes auxquels se heurte le Yémen démocratique dans ses efforts de développement à long terme : faible dotation en ressources naturelles, climat rigoureux, terrain accidenté et pénurie de personnel qualifié. Les effets de cette catastrophe, qui continuent d'être ressentis, ont compromis la réalisation des objectifs du deuxième plan quinquennal (1981-1985). L'exécution du troisième plan (1986-1990) a été retardée par les événements de janvier 1986 et le gouvernement a adopté un plan d'investissements sur un an. Compte tenu de la nouvelle situation en matière de ressources, un plan révisé a été approuvé par le Conseil populaire suprême en octobre 1987. Avec l'appui d'un certain nombre de donateurs bilatéraux et multilatéraux, le Yémen démocratique a pu reprendre progressivement ses activités de développement. Conformément au plan révisé, le montant total des investissements sur cinq ans est fixé à 582,9 millions de dinars du Yémen démocratique (environ 1 600 millions de dollars), soit une augmentation de 36 % par rapport au plan de 1981-1985. Ce montant se répartit comme suit : 58 % sont alloués au secteur productif, 18 % aux transports et communications, 24 % à la santé, à l'enseignement, au logement et autres infrastructures essentielles. Etant donné que 48 % des besoins doivent être couverts par des fonds de provenance intérieure, l'exécution intégrale du plan dépendra largement de l'aide extérieure. Le Ministère de la planification est chargé de la coordination de toute l'aide au développement accordée au Yémen démocratique.

## 3. La situation économique

61. Malgré les mesures d'austérité imposées en vue de limiter les dépenses en devises, les importations, en monnaie nationale, ont augmenté de 24 % en 1987 par rapport à 1986, tandis que la valeur des produits non pétroliers exportés a diminué de 13 % en 1987 par rapport à 1986. Les rapatriements des salaires des Yéménites travaillant à l'étranger sont restés en 1987 à un niveau sensiblement égal à celui de 1986, soit 282 millions de dollars des Etats-Unis, reflétant le ralentissement de la croissance économique des pays d'emploi voisins. Les réserves en devises ont diminué pour la troisième année consécutive et, d'un montant de 104 millions de dollars en septembre 1987, elles représentaient un peu moins des deux tiers des paiements dus au titre du service de la dette pour 1988.

62. Il y a eu cependant un événement positif : la découverte de pétrole au Yémen démocratique, annoncée par le gouvernement en avril 1987. L'étendue des réserves n'a pas encore été divulguée, mais à la fin de 1987, on a commencé à transporter par camion environ 10 000 barils par jour de la zone de Shabwa à la raffinerie et l'on escomptait que ce chiffre augmenterait. En 1987, des projets prévoyant la construction de deux oléoducs ont été approuvés et des concessions autorisant d'autres activités de prospection octroyées.

/...

#### 4. Programme de reconstruction et de relèvement

63. Les rapports antérieurs du Secrétaire général contenaient des informations détaillées sur l'aide bilatérale et multilatérale étendue que reçoit le Yémen démocratique pour sa reconstruction et son relèvement à la suite de la catastrophe de 1982. Comme l'indique le dernier rapport (A/42/442, sect. III A), la plupart des programmes bénéficiant d'une aide sont achevés ou près de l'être. Deux projets financés par le PNUD seront terminés en 1988. Il s'agit de la reconstruction du delta d'Abyan, exécutée par le PNUD, et du projet de lutte contre les inondations de Wadi Bana et Wadi Hassan, exécuté par la FAO.

64. En décembre 1987, des consultations ont été tenues à Aden au cours d'une conférence organisée sous les auspices du PNUD et de la FAO dans le cadre d'une opération de grande envergure visant à réduire la fragilité des systèmes d'irrigation du pays en cas d'inondations catastrophiques.

##### B. Djibouti

##### 1. Généralités

65. En application de la résolution 32/93 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1977, un programme spécial d'assistance économique à Djibouti a été lancé en 1978 en vue d'aider le pays à faire face à ses sérieux problèmes économiques et sociaux, exacerbés par une grave sécheresse. Dans sa résolution 42/205, l'Assemblée a noté que des conditions atmosphériques défavorables, une sécheresse persistante et la présence d'un grand nombre de réfugiés avaient des conséquences dévastatrices pour le développement économique et social de Djibouti.

##### 2. Situation économique

66. D'une manière générale, l'économie de Djibouti n'a pas connu de croissance réelle en 1987. La campagne d'austérité budgétaire menée par le Gouvernement et un environnement économique mondial défavorable n'ont guère contribué à l'expansion dans les secteurs industriel et commercial. Les difficultés ont été aggravées par les conséquences de la sécheresse. Les installations et services liés aux activités portuaires ont par contre vu croître leurs recettes par suite d'une augmentation de l'utilisation du port de Djibouti au cours de l'année.

67. Dans le courant de 1987, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures destinées à améliorer la situation budgétaire et financière du pays : mesures d'économie dans l'administration publique, améliorations du système de recouvrement des impôts indirects, reconstitution de fonds de réserve, etc. Il suit aussi de près la situation des entreprises publiques; des mesures concernant les entreprises industrielles publiques connaissant des difficultés financières sont à l'étude. On envisage aussi de stimuler les investissements dans le secteur privé.

68. Sur la base des résultats obtenus en 1987, le Gouvernement djiboutien poursuivra sa campagne d'austérité en 1988. Le budget de 1988 vise à accroître les recettes en améliorant le système de recouvrement des impôts indirects, en augmentant certains impôts et en prélevant un impôt sur les bénéfices des entreprises publiques. Les dépenses publiques doivent être maintenues au strict

/...

minimum et les fonctionnaires continueront d'être soumis à des restrictions financières. Cependant, en 1988 comme en 1987 et les années précédentes, le budget de Djibouti ne pourra être équilibré sans une aide extérieure.

69. Le montant prévu pour le programme d'investissements dans le secteur public de 1987 - soit 356 millions de dollars -, se répartissait comme suit : 74 % des investissements devaient être financés par des prêts extérieurs, 18 % par des dons et 8 % par des fonds d'origine nationale. Le plan de 1987 a été exécuté à 60 %.

70. Le service de la dette extérieure à long terme de Djibouti (dette des entreprises d'Etat et des entreprises publiques) a augmenté en 1987, atteignant 13,5 millions de dollars. Les versements dus en 1988 devraient augmenter encore de 9,6 %, pour atteindre 14,8 millions de dollars.

### Energie géothermique

71. Les résultats de l'exploration indiquent que Djibouti possède un bon potentiel en énergie géothermique. En décembre 1987, les principaux donateurs se sont réunis pour examiner les possibilités de développement du secteur. Un programme d'investissement d'environ 60 millions de dollars a été envisagé et les donateurs ont exprimé le désir d'y participer. Il a été demandé au PNUD de continuer à se charger de la direction technique du projet et de financer une étude de faisabilité.

### 3. Sécheresse

72. Si la sécheresse est un phénomène chronique à Djibouti, elle a été particulièrement dévastatrice en 1987. Une mission conjointe du PAM et du Gouvernement, effectuée en novembre 1987, a noté que 50 000 nomades étaient gravement touchés et qu'un grand nombre de leurs têtes de bétail étaient mortes. La région nord a été particulièrement affectée et la situation y a été jugée aussi catastrophique que dans les régions limitrophes de l'Ethiopie où l'état d'urgence a été proclamé. En février 1988, le Gouvernement a adressé un appel à la communauté internationale pour qu'elle l'aide à lutter contre les effets de la sécheresse et demandé au PNUD de coordonner l'action menée pour mobiliser les ressources. A cette fin, celui-ci a approuvé une subvention d'urgence de 50 000 dollars destinée à acheter un certain nombre de produits et à financer les services d'un consultant qui aiderait le Gouvernement à établir le projet.

### 4. Réfugiés

73. La présence de réfugiés en grand nombre a augmenté la pression sur les ressources de Djibouti et les efforts de rapatriement continuent. Sur les 16 715 réfugiés recensés par le Gouvernement à la fin de 1986, 3 591 avaient été rapatriés avant la fin de 1987. Le PAM aide environ 13 000 réfugiés se trouvant à Djibouti.

### 5. Coordination de l'aide

74. En vertu des dispositions prises en novembre 1987, le Premier Ministre de Djibouti est chargé de la planification. La promotion de la coordination des activités économiques des secteurs privé et public et la planification des projets d'investissements publics relèvent de sa compétence. Pour appuyer la capacité de

/...

planification du Gouvernement, le PNUD fournira une assistance technique d'un montant de 554 000 dollars au titre d'un projet devant être mis en route au milieu de 1988.

75. En raison du rôle déterminant que l'énergie géothermique jouera dans les plans énergétiques de Djibouti, la table ronde sur l'énergie a été reportée à la fin de 1988, date à laquelle les résultats des activités de prospection pourront être pris en compte.

76. Le programme de santé maternelle et infantile de Djibouti est exécuté grâce à l'action coordonnée d'un certain nombre d'organismes et institutions des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales locales. Au niveau régional, les activités de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la lutte contre la sécheresse, dont Djibouti est membre, ont été appuyées par une action coordonnée, notamment de la Banque mondiale, de la FAO et du PNUD/Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne.

#### IV. BUREAU REGIONAL POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

##### Vanuatu

##### 1. Généralités

77. Un programme spécial d'assistance économique à Vanuatu, pays en développement insulaire, a été mis sur pied pour donner suite à la résolution 38/218 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1983. Le rapport de la mission interinstitutions qui s'est rendue à Vanuatu en juin 1984 (voir A/39/388, annexe) indique les besoins urgents du pays en matière de développement et fournissait des informations sur sa situation économique, financière et sociale. Dans sa résolution 40/233 du 17 décembre 1985, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire Vanuatu sur la liste des pays les moins avancés et prié le PNUD de fournir à Vanuatu toute l'assistance nécessaire pour préparer et organiser une table ronde des donateurs. Les 7 et 8 février 1987, Vanuatu a été ravagé par le passage du cyclone Uma. Dans sa résolution 1987/15 adoptée le 26 mai 1987, le Conseil économique et social a prié instamment la communauté internationale de répondre généreusement aux besoins de reconstruction de Vanuatu. Dans sa résolution 42/205, l'Assemblée générale a noté que Vanuatu continuait de se heurter à de graves obstacles dans son développement économique et social, notamment du fait des ravages et des pertes en vies humaines causés par le cyclone Uma et a placé Vanuatu au nombre des pays pour lesquels un appel a été lancé à la communauté internationale.

##### 2. Le cyclone Uma

78. Les effets du cyclone Uma et ses conséquences pour l'économie de Vanuatu sont décrits dans le document A/42/442 (sect. IV.B) du 12 août 1987. Ce document présente également les mesures de secours et de reconstruction prises par le Gouvernement de Vanuatu à la suite du cyclone. L'une des plus importantes a été la tenue d'une réunion conjointe avec les donateurs à Port Vila, les 1er et 2 juin 1987, organisée avec l'aide du PNUD. A cette réunion, le Gouvernement a présenté un programme de reconstruction comprenant 52 projets d'un coût total de 15,3 millions de dollars des Etats-Unis.

/...

### 3. Assistance extérieure et coordination de l'aide

79. A la réunion conjointe avec les donateurs de juin 1987, les donateurs bilatéraux, les organismes d'aide multilatérale et les organismes des Nations Unies ont annoncé une assistance financière et technique s'élevant à 9,7 millions de dollars au total pour la reconstruction de Vanuatu.

80. L'assistance répond également aux besoins de développement de à long terme de Vanuatu. Le PNUD aide le Gouvernement de ce pays à organiser et financer une table ronde qui aura lieu à Genève en octobre 1988. Des documents décrivant la situation économique du pays, la politique macro-économique du Gouvernement et ses objectifs et priorités de développement ainsi que les priorités en matière d'assistance extérieure sont en cours de préparation et seront disponibles avant la table ronde. On y trouvera également des descriptions détaillées des différents projets proposés. Le PNUD dresse l'inventaire de l'aide au développement fournie au Vanuatu en 1987 par les donateurs bilatéraux, les organismes bilatéraux et les organismes des Nations Unies.

## V. BUREAU REGIONAL POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES

### A. Equateur

#### 1. Généralités

81. A sa première session ordinaire de 1987, le Conseil économique et social a adopté le 26 mai 1987 la résolution 1987/17 dans laquelle il priait la communauté internationale de participer activement à la reconstruction et au relèvement des zones de l'Equateur sinistrées par les séismes dévastateurs des 5 et 6 mars 1987. Comme l'indique le document A/42/442 (sect. V.A.), la mission pluridisciplinaire qui s'est rendue en Equateur du 21 au 31 mars 1987 a évalué à 185 millions de dollars les dommages directs causés à l'infrastructure sociale et économique de l'Equateur et à 815 millions de dollars les dommages indirects. Dans son rapport 2/, la mission chiffre à un millier le nombre de morts. Dans sa résolution 42/205, l'Assemblée générale a inclus l'Equateur parmi les pays en faveur desquels elle a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle réponde généreusement aux besoins identifiés.

#### 2. Situation économique et financière

82. Les tremblements de terre de mars 1987 n'ont fait qu'aggraver les problèmes socio-économiques et financiers que connaissait déjà l'Equateur. Le Gouvernement a dû engager des dépenses d'équipement non prévues pour le relèvement et la reconstruction. Les recettes d'exportation ont été loin d'atteindre le montant anticipé avant les tremblements de terre, les graves dommages causés aux oléoducs ayant empêché les exportations de pétrole pendant huit mois.

#### Balance des paiements

83. Les exportations de pétrole brut et de ses dérivés ont rapporté 764 millions de dollars en 1987, contre 980 millions en 1986. Les exportations non pétrolières de l'Equateur en 1987 se sont élevées à 1,2 milliard de dollars, à peu près comme

/...

en 1986, portant le montant total des exportations à 1,9 milliard de dollars. La note des importations s'est élevée en 1987 à 1 880 millions, l'augmentation étant due principalement à l'achat de biens d'équipements pour le programme de reconstruction après le tremblement de terre, aux importations de pétrole et de produits pétroliers et à la hausse des prix des produits importés. Le déficit des opérations courantes en 1987 a été de 776 millions de dollars malgré la décision du Gouvernement de reporter le paiement d'environ 1 milliard de dollars en intérêts et principal de la dette extérieure.

#### Résultats par secteurs

84. Les estimations du Gouvernement montrent que la croissance des secteurs de production non pétroliers a été beaucoup plus faible en 1987 qu'en 1986. La croissance de la production agricole axée sur l'exportation est tombée de 11 % en 1986 à 5,6 % en 1987 et la croissance de la production agricole pour le marché intérieur a aussi fléchi, passant de 5,5 % en 1986 à 3,3 % en 1987. La production industrielle a progressé d'à peine 1 % en 1987. La construction et les transports ont progressé de 2,5 % et les activités commerciales et financières de 1,8 %.

85. En raison de ce ralentissement de la croissance des secteurs de production non pétroliers, le taux global de chômage a atteint 11 % de la population active. Comme par ailleurs la hausse des salaires reste en deçà de l'inflation - qui a atteint un taux annuel de 31 % en 1987 contre 27,4 % en 1986 - de larges secteurs de la population ont vu leur revenu réel diminuer. Ceci, ajouté à la montée du chômage, a provoqué un net affaiblissement de la demande intérieure.

#### Situation budgétaire

86. En 1987, le déficit du secteur public de l'Equateur a été légèrement moins élevé qu'en 1986 en raison du report des paiements de la dette extérieure. Le Gouvernement expliquait le déficit de 1987, soit 52 milliards de sucres (environ 305 millions de dollars au taux de change moyen de 1987, qui était de 170 sucres pour un dollar des Etats-Unis), principalement par les investissements consacrés au programme de reconstruction suivant les tremblements de terre et par l'effet de l'inflation sur les programmes de travaux publics. Ce déficit a été financé par des emprunts à la Banque centrale.

### 3. Assistance extérieure

87. Le rapport 2/ de la mission pluridisciplinaire qui s'est rendue en Equateur, en mars 1987, à la suite des tremblements de terre a recensé les questions, secteurs et zones géographiques qui devraient être considérés comme prioritaires pour ce qui est du relèvement et de la reconstruction. Le Gouvernement équatorien a établi des demandes de fonds pour des projets précis. Le pays avait besoin d'une assistance en espèce et en nature, aussi bien que de coopération technique.

88. Comme indiqué dans le document A/42/442 (sect. V.A.), à la suite des tremblements de terre, l'Equateur a reçu de divers organismes et programmes des Nations Unies une aide d'urgence d'un montant total de 158 450 dollars. En outre, les donateurs bilatéraux ont versé 313 385 dollars de secours d'urgence par l'intermédiaire du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe.

/...

89. Les donateurs bilatéraux et la Communauté européenne ont fourni directement à l'Equateur une aide d'urgence en espèces et en nature (couvertures, tentes, aliments, médicaments, vaccins et matériel d'épuration), évaluée, en tout, à 7,5 millions de dollars. Les secours d'urgence des organisations non gouvernementales et des institutions privées se sont élevés à 700 000 dollars et les donations bilatérales apportées par l'intermédiaire de la Croix-Rouge à 730 000 dollars.

90. Pour les activités de relèvement et de reconstruction, la FAO a versé 250 000 dollars et le PNUD a prélevé 1,1 million de dollars sur les ressources spéciales du Programme, qui ont servi essentiellement pour financer deux projets de reconstruction de logements. Ces deux projets ont servi de catalyseur à des apports supplémentaires : le PAM a apporté une aide alimentaire de 100 000 dollars dans le cadre d'un programme du type "des vivres pour du travail", la Banque interaméricaine de développement a indiqué qu'elle contribuerait pour 900 000 dollars et la Suède a fait don de 2 millions de couronnes (environ 333 000 dollars).

#### 4. Coordination de l'aide

91. Le Conseil de planification nationale (CONADE) est l'organe gouvernemental chargé de coordonner l'assistance extérieure à l'Equateur. Le coordonnateur résident des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement en Equateur contribue aussi à promouvoir la coordination de cette assistance.

##### B. El Salvador

##### 1. Généralités

92. Le 10 octobre 1986, un séisme a frappé la ville de San Salvador et les villages voisins, faisant 1 200 morts, plus de 10 000 blessés et touchant environ un demi million de personnes. Dans sa résolution 41/2 du 14 octobre 1986, l'Assemblée générale a demandé à tous les Etats de contribuer généreusement aux efforts de secours et de reconstruction et a prié le Secrétaire général de mobiliser des ressources pour aider à cette oeuvre. Dans sa résolution 41/194 du 8 décembre 1986, elle a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle poursuive et accroisse son assistance à El Salvador. Les mesures prises en application de ces résolutions sont présentées au chapitre V.B. du document A/42/442. Dans sa résolution 42/203, l'Assemblée s'est déclarée préoccupée de voir les efforts du Gouvernement salvadorien limités et entravés par de graves problèmes économiques et financiers, rendus encore plus aigus par une baisse sensible de la production agricole destinée à l'exportation et par les conditions défavorables des marchés internationaux. Elle a aussi demandé instamment à la communauté internationale de continuer à contribuer généreusement à la reconstruction d'El Salvador, notamment par des dons ou des prêts à long terme et à faible taux d'intérêt.

## 2. Aide extérieure

### Action immédiate

93. Selon les chiffres fournis par le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, le Gouvernement salvadorien a reçu l'équivalent de 13 468 824 dollars en espèces et en nature à titre d'aide d'urgence entre le 10 octobre et le 25 novembre 1986. Lors d'une réunion spéciale tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 26 novembre 1986, les dons annoncés par des gouvernements et par le PNUD ont atteint l'équivalent de 62,8 millions de dollars et les prêts annoncés se sont chiffrés à 168 millions de dollars, soit au total une aide de 230,8 millions de dollars. Comme suite à la résolution 42/203, le Représentant spécial du Secrétaire général pour El Salvador a lancé le 23 décembre 1987 un appel aux principaux donateurs, aux banques multilatérales ainsi qu'aux organismes des Nations Unies.

### Etat du financement à la reconstruction

94. Le Gouvernement salvadorien a annoncé que les dégâts causés par le séisme s'élevaient à 873 millions de dollars. Selon le rapport du Ministère du Plan, le financement à la reconstruction au 30 avril 1988 s'établissait comme suit : les prêts engagés s'élevaient à 175 080 000 dollars et les dons à 292 960 000 dollars, ce qui porte le total des fonds engagés à 468 040 000 dollars; il manquait donc encore 404 960 000 dollars, soit 46,4 % du montant estimatif des dégâts. Les engagements bilatéraux représentaient 46,4 % du montant total des prêts, 78,6 % du montant des dons et les deux tiers de la totalité des fonds engagés.

Tableau I

Etat du financement à la reconstruction, au 30 avril 1988

(En millions de dollars des Etats-Unis)

Secteur	Montant des dégâts	Source	Prêts	Dons	Total des engagements
Logement	234,00	Bilatérale	48,30	102,00	150,30
		Multilatérale	20,20	8,40	28,60
Santé	97,00	Bilatérale	18,18	30,88	49,06
		Multilatérale	0,00	11,80	11,80
Education	62,00	Bilatérale	0,00	18,60	18,60
		Multilatérale	18,90	14,00	32,90
Eau et assainissement	31,00	Bilatérale	0,00	1,50	1,50
		Multilatérale	4,00	0,08	4,08
Télécommunications	27,00	Multilatérale	24,50	0,00	24,50
Electricité	19,00	Bilatérale	14,80	0,00	14,80
Transports et voirie	30,00	Bilatérale	0,00	12,70	12,70
		Multilatérale	12,50	0,00	12,50
Bâtiments publics	53,00	Bilatérale	0,00	1,80	1,80
		Multilatérale	1,70	0,30	2,00
Banque	28,00	-	0,00	0,00	0,00
Autres infrastructures économiques	5,00	-	0,00	0,00	0,00
Industrie	25,00	Bilatérale	0,00	13,60	13,60
		Multilatérale	12,00	0,00	12,00

Tableau 1 (suite)

Secteur	Montant des dégâts	Source	Prêts	Dons	Total des engagements
Commerce	181,00	-	0,00	0,00	0,00
Reconstruction d'urgence	25,00	Bilatérale	0,00	8,00	8,00
Démolition et nettoyage	56,00	Bilatérale	0,00	4,00	4,00
Coûts administratifs de financement et fonds non affectés	-	Bilatérale	0,00	37,20	37,20
		Multilatérale	0,00	28,10	28,10
<b>Total</b>	<b>873,0</b>		<b>175,08</b>	<b>292,96</b>	<b>468,04</b>
		Dont	81,28	230,28	311,56 de source bilatérale
		Dont	93,80	52,68	156,48 de source multilatérale

Source : Ministère du Plan d'El Salvador.

/...

## C. Nicaragua

### 1. Généralités

95. Dans sa résolution 41/200 du 8 décembre 1986, l'Assemblée générale a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle réponde généreusement aux besoins du Nicaragua en matière d'assistance. Dans sa résolution 42/205, l'Assemblée a noté que l'économie nicaraguayenne avait été éprouvée par divers événements et par des catastrophes naturelles, comme la sécheresse et les inondations de 1982, 1985, 1986 et 1987, autant de facteurs d'une aggravation plutôt que d'une normalisation de la situation économique, si bien que le pays avait besoin d'une assistance internationale qui viendrait s'ajouter à ses propres efforts de développement.

### 2. La situation économique

96. Le Gouvernement nicaraguayen a indiqué que le PIB du Nicaragua avait augmenté de 1,7 % en 1987, renversant la tendance défavorable enregistrée au cours des trois années précédentes. Le rendement du secteur agricole (y compris la pêche) a augmenté de 2 % malgré les effets préjudiciables du conflit armé dans les zones de production, la pénurie de moyens de production et de machines agricoles, et l'irrégularité - on estime que 244 000 tonnes de céréales de base ont été perdues à cause de la sécheresse.

97. Sur le plan des échanges extérieurs, la situation était caractérisée par les contraintes résultant du blocage du crédit commercial, du climat économique mondial, ainsi que du faible volume et du manque de diversification des produits à exporter. Tant la balance commerciale que la balance des opérations courantes se sont encore détériorées en 1987.

98. Les données recueillies par le Gouvernement montrent que l'inflation s'est accélérée en 1987, atteignant un taux annuel de 1 340 % en raison de l'insuffisance de la production intérieure et de l'impossibilité de la compléter par des importations d'une part et l'augmentation des dépenses nationales résultant de la situation de conflit d'autre part. Le Gouvernement a constaté que cette situation, qui prévaut depuis 1981, était l'une des principales causes de la dégradation de l'économie du pays au cours des dernières années. Selon les estimations du Gouvernement, le conflit a coûté au Nicaragua 3,6 milliards de dollars en dégâts matériels et en perte de production.

99. Compte tenu des limites imposées par les circonstances, le Gouvernement nicaraguayen a pris, en 1985, une série de mesures pour réduire le déséquilibre intérieur et extérieur ainsi que les distorsions des prix. Toutefois, à la fin de 1987, l'économie était toujours marquée par des déséquilibres profonds et croissants, la pénurie de ressources, l'hyperinflation et la distorsion des prix. Dans le but de renforcer sa capacité de gestion de l'économie nationale, le Gouvernement nicaraguayen a donc lancé un programme plus complet d'ajustement économique et financier et de stabilisation en commençant par passer la loi relative à la réforme monétaire du 15 février 1988.

/...

3. Aide extérieure

a) Renseignements communiqués par le Gouvernement nicaraguayen

100. Le Gouvernement nicaraguayen a communiqué les renseignements ci-après relatifs à l'aide extérieure.

Tableau 2

Récapitulation, par source de financement, des prêts à moyen et long terme en 1987 et 1988

(En millions de dollars des Etats-Unis)

Source de financement	1987	1988
	Janvier - Décembre	Janvier - avril <u>a/</u>
Organismes multilatéraux	0,0	0,0
Sources bilatérales	<u>229,2</u>	<u>252,9</u>
Europe occidentale	42,6	6,9
Pays socialistes	<u>186,6</u>	<u>246,0</u>
Total	<u>229,2</u>	<u>252,9</u>

Sources : Ministère de la coopération extérieure; Ministère de la Présidence.

a/ Chiffres préliminaires.

Tableau 3

Assistance extérieure non remboursable obtenue de sources  
 bilatérales en 1987 et 1988 a/

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Donateur	1987 Janvier - décembre	1988 Janvier - avril <u>b/</u>
1. <u>Pays</u>	73 326,0	21 200,5
Amérique latine	981,0	3,5
Amérique du Nord <u>c/</u>	694,0	1 711,0
Europe occidentale <u>c/</u>	41 031,0	12 252,0
Afrique et Asie	4 010,0	0,0
Pays socialistes	26 610,0	7 234,0
2. <u>Organisations régionales et internationales a/</u>	9 011,0	945,0
Communauté économique européenne	8 789,0	900,0
Organisation des Etats américains	222,0	45,0
3. <u>Organisations non gouvernementales c/</u>	0,0	0,0
Total	<u>82 337,0</u>	<u>22 145,5</u>

a/ A l'exclusion de l'aide apportée par le système des Nations Unies [voir sect. 3b)].

b/ Chiffres préliminaires.

c/ Les chiffres donnés pour l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale englobent l'assistance fournie par les organisations non gouvernementales.

/...

Tableau 4

Répartition sectorielle de l'assistance extérieure  
 de mai 1987 à avril 1988

	Activités de production et commerce intérieur	Infrastructure économique	Infrastructure sociale	Divers	Total
Millions de dollars des Etats-Unis	77,76	41,38	19,06	43,61	181,81
Pourcentage	42,7	22,8	10,5	24,0	100,0

Aide alimentaire

101. Le Ministère de la coopération extérieure du Nicaragua a signalé qu'entre juin 1987 à avril 1988, le Nicaragua avait reçu de différents pays donateurs et de la CEE une aide alimentaire de 116 514 tonnes, dont 66 000 tonnes de blé et 35 000 tonnes de riz, non compris l'aide alimentaire fournie par le PAM sous forme de dons (voir sect. 3 b) ci-dessous).

b) Aide procurée par le système des Nations Unies

102. Le Bureau du Coordonnateur résident pour les activités opérationnelles du système des Nations Unies en faveur du développement à Managua a fourni les renseignements suivants : le montant de l'aide approuvée par les organismes, organisations et institutions du système des Nations Unies, pour le Nicaragua, du 19 juillet 1979 au 1er mai 1988, s'est élevé à 335 394 790 dollars des Etats-Unis, dont 26,8 millions de dollars ont été approuvés par 16 organisations et institutions du système des Nations Unies de mai 1987 à mai 1988. Sur cette somme, qui comprend 9,2 millions approuvés par le PAM et 7 millions par l'Organisation mondiale de la santé, 40 % ont été alloués à l'aide humanitaire et 30 % au secteur de la santé.

Notes

1/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1er-14 septembre 1981 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), première partie, sect. A.

2/ Document LC/G. 1465 daté du 22 avril 1987 (en anglais et espagnol seulement).

-----